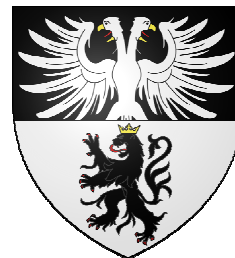


PLAN LOCAL D'URBANISME



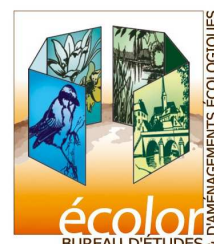
COMMUNE DE SILTZHEIM



F - NOTICE TECHNIQUE sur l'alimentation en eau potable, l'assainissement et les traitements des déchets

Document conforme à la DCM du 20 novembre 2023 portant
approbation de la révision du PLU

Le Maire
Sébastien SCHMITT



NOTICE TECHNIQUE SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET SUR LA COLLECTE DES DECHETS

La présente notice a pour objet d'exposer la situation actuelle des schémas des réseaux d'eau, d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existant ou en cours de réalisation.

A. NOTICE RELATIVE AU RESEAU D'EAU POTABLE

Le réseau actuel de distribution

Siltzheim adhère au Syndicat des Eaux de Sarralbe qui distribue l'eau potable à environ 30000 abonnés sur 21 communes dont Siltzheim. Il s'agit d'une gestion par délégation de service Public.

La compétence «eau potable» a été transférée par le Syndicat des eaux à la CASC au 1^{er} janvier 2022.

L'alimentation en eau potable de ce syndicat est assurée principalement par les forages de Wittring dans la roche gréseuse du massif vosgien.

Les captages de Wittring permettent de délivrer un volume moyen, en 2014, de 5830 m³/j sur le SIE de Sarralbe.

Aucun réservoir ou périmètre de protection de captage n'existent sur le ban communal.

La défense incendie

La défense incendie de Siltzheim est assurée par 22 poteaux incendie.

Une réserve est présente sur le ban communal au niveau du centre équestre au lieu dit Le Ritterschen.

Les secteurs sans défense incendie correcte ne peuvent pas être considérés comme équipés.

B. NOTICE RELATIVE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La présente note technique descriptive décrit d'une façon synthétique, les caractéristiques du réseau au stade actuel de l'urbanisation d'une part, et dans la perspective d'un développement des zones d'extension prévues au PLU, d'autre part

Le réseau actuel de collecte

La commune possède, selon les rues, un réseau unitaire et séparatif pour les eaux pluviales

Un zonage d'assainissement existe, il a été approuvé le 24 septembre 2013. La CASC est la structure compétente en matière d'assainissement depuis 2008. Avant, il s'agissait du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

La commune de SILTZHEIM dispose d'une station d'épuration, de capacité nominale de 783 EH, en bordure de la Sarre, dont les dernières données de 2018 font état d'une conformité en équipement mais pas en performance.

Elle peut traiter jusqu'à 47kg de DBO5 par jour. Pour 660 habitants actuels, on a théoriquement 39kg de DBO5. 70 habitants supplémentaires génèreront 4,2kg. La station sera donc en capacité de traiter ce supplément.

Le débit d référence est de 330 m3 par jour, le débit maximal admissible est de 480m3 par jour. Actuellement, par temps sec, 237m3 par jour sont traités. Avec 70 habitants supplémentaires et une dilution de 200%, 15 m3 supplémentaires environ seraient générés. L'augmentation de population est compatible avec les capacités de traitement de la station.

C. NOTICE RELATIVE AU TRAITEMENT DES DECHETS

La collecte des déchets ménagers et recyclables, appelée collecte « MULTIFLUX » est gérée par le SYDEME, auquel adhère la communauté de communes de l'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Cette collecte s'effectue, une fois par semaine, avec un système de 3 sacs de couleurs différentes :

- **sacs orange** pour les déchets recyclables (bouteilles en plastiques, emballages en aluminium, briques en cartons, papier, journaux, ...),
- **sacs verts** pour les biodéchets (fermentescibles),
- **sacs bleus** pour les déchets résiduels.

La fréquence des enlèvements est hebdomadaire.

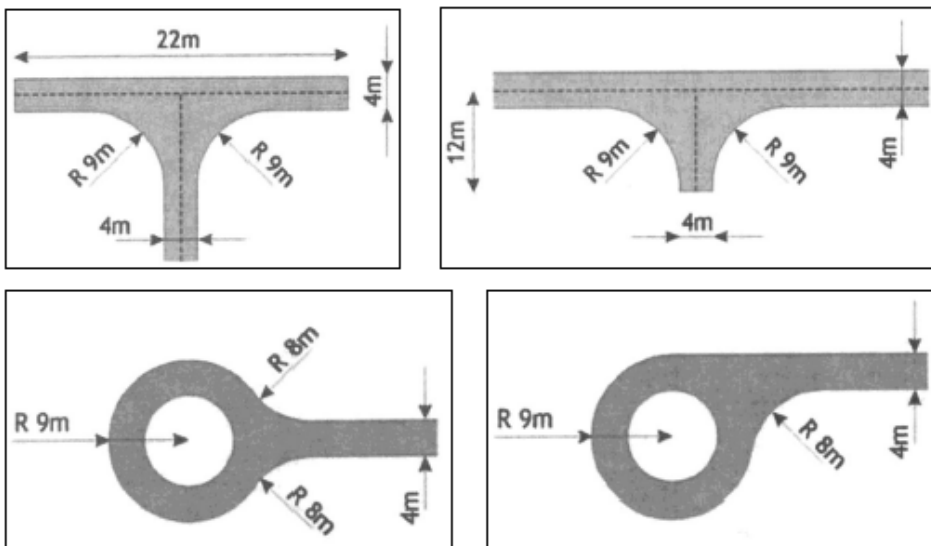
Déchèterie / Point d'apport volontaire

Les déchetteries les plus proches sont situées, Sarreguemines, Zetting, Woustviller et Rouhling.

La commune de SILTZHEIM est équipée de bornes de collecte en apport volontaire pour le verre et les fibreux (papier et cartonnettes) et d'une benne à déchets verts près de l'atelier municipal.

Conseils pour la configuration des voiries pour la collecte des déchets

- **Collecte en porte à porte** : voici les différentes configurations possibles pour permettre à nos bennes à ordures ménagères de circuler et de manœuvrer en toute sécurité. Ces aires minimales de manœuvres doivent être libres de tous obstacles



Si ces conditions de circulation ne peuvent pas être respectées, les véhicules de collectes ne peuvent pas ramasser les bacs en porte à porte et des points de regroupement pour les bacs des usagers doivent être mis en place au niveau des voiries accessibles les plus proches.

- **Collecte en apport volontaire** : il est important de prévoir de nouveaux espaces dédiés à la collecte des déchets en apport volontaire à proximité des lieux de vies pour favoriser le geste de tri : espaces pour disposer les conteneurs (sans obstacle au sol ou aériens) et espaces de stationnement pour les usagers, à proximité de la voirie. Il est préconisé 1 point d'apport volontaire pour 200 habitants en moyenne, avec des bornes pour le verre, les papiers et les emballages légers à partir de 2022. Parfois, on peut également y ajouter une borne pour les textiles.

